S.r Rob. Killigrew.

sub finem anni 1670.

Monsieur:

Depuis deux ~~grands~~ longs voyages que j'ay esté obligé de faire avec cette Cour, dans laquelle (ce que je ~~pourrois~~ dois adjoûter pour partie des excuses de mon silence) il a pleu à Mons.r le Prince m'honorer d'une Commission nouvelle dans son Conseil, quoy que bien embarassé d'affaires, qu'à son retour on a accoustumé de trouver amassées pour la premiere bienvenue, je ne puis m'empescher d'encor ~~m'acquitter~~ vous inquieter cette derniere fois de la response que je dois à un point de vostre dernier lettre, où vous m'avez voulu tesmoigner du desplaisir de ce qu'en jour je vous auroy dit que j'avoy bien d'autres affaires que de prendre soin des pages de S. Ex.: # ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~, que si je me fusse doubté qu'on eust voulu peser mes paroles de si près, j'eusse peu m'exprimer d'une autre sorte, moins offensive au dehors, et si, au dedans de la mesme teneur. Mais ~~[illegible]~~ parlant franchement avec vous, ~~[illegible]~~ sur les erres de nostre amitié ~~bien~~ tant fondée, je ne me suis certes jamais pené à regler ma plume si exactement en vostre endroit. Cependant, voyez, s'il vous plaist, l'intention que je ~~[illegible]~~ m'imagine avoir eue alors ~~[illegible]~~: Tout le monde sçait ici la presse des affaires où me fait vivre ma vocation: A vous, qui pouviez l'ignorer: Aussi ainsi ~~vous~~ ~~[illegible]~~ j'ay pensé la devoir alleguer, à ce que me ~~[illegible]~~ jugeant peut estre enfante d'avoir l'esgard à vostre fils, que je ~~[illegible]~~ debvoy ~~[illegible]~~ toutefois ~~[illegible]~~ (comme ~~[illegible]~~ je desire bien qu'on fasse à mes enfans ce que j'ay fait au vostre) à ce qui dit, en tel cas, vous sçaviez que j'avoy ~~bien d'autres~~ tres d'affaires pour pouvoir ~~[illegible]~~ regarder continuellement aux Pages. Et en effet Mons.r, si j'eusse eu intention de desdaigner ce soing, ou de m'en defaire, tenoit il à autre qu'à moy ~~de le faire~~ d'estre si mal courtois j'a dès le commencement! et, au contraire, ne m'en suis-je pas de tout temps donné la sollicitude? avez vous pas

pour m'acquitter

Il ne m'est demeuré ni copie ni minute de la lettre qui porteroit ce passage, comme en effet ce n'est pas ma coustume de me garder des mes moires serieux de l'interieur familier de mes amis, mais, supposant le passage se trouver de ma main, puis que vous s'en alleguez, je vous repliqueray briefvement

de maniere que ce qui pourroit arriver du defaut de ma survoyance, se debvoit tenir excusable.

esté plus tost cas de lire ce dont je vous ay entretenu
en tant de feuilles de papier, sur le subjet de ce pauvre
fils, que moy de vous l'escrire! Et, quoy que vous
ayez voulu tirer de mes paroles, mes actions vous
ont elles jamais faict voir, que je fusse desgouté de
de vous servir. Voire et quand ce viendroit à presser
l'affaire, croyez vous que je manquasse de bons tesmoings,
à faire paroistre comme de bon cœur je me suis employé
sur ce subjet, mais comme aussi souvent j'ay souhaitté
que m'en eussiez mis un entre mains, auquel il y eust eu
apparence de desservir plus d'honneur et de gré? Mons.
je ne sçauroy vous dire autre chose, que tousiours cela mesme.
Puisse-il arriver à mes enfans, selon que je me suis
acquitté envers le vostre. Après ceci seul je ne vous en
rompray plus la teste ni la mienne à moy. Sachez que, si
c'est de bon cœur (comme je m'y attends) et sans réserve
d'amertume, que vous me faictes profession d'amitié durable
il ne vous demeure rien au monde si acquis que mon
affection au lieu de vostre service. Prenez vous en,
s'il vous plaist, et vous asseurez que vos amis,
non qu'à vos enfans, je ne refuseray jamais chose
beaucoup plus grande que sept shillings. Car certes
qu'une noire et meschante calomnie ayt peu encor
donner cette vile impression de moy à Madame Killigrew
cela ne cesse de me cuire asprement, ne veux
plus retourner icy au vomissement, je la prie par ce mesme mot et vous
requiers de m'y aider, de croire que je veux oublier le
maltalent, et cette resolution je demeure à jamais de l'un et l'autre
Monsieur

Je m'en defends envers elle, par ce mot, et

Tres humble et affect. ami
et serv.